

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 05 MAI 2015

(Convocation : 29/04/2015)

Présents : Pierre HOTELLIER (maire), Pierre BATARD (1^{er} adjoint), Bernard MUGNIER (adjoint), Eliane JONKER (adjoint), Alain TEPPE, Damien GRENIER, Françoise CONSANI, Mark BÜTTNER, Philippe HOULLEMARE, Luc VALLIER, Cécile PROUTEAU, Yannick DUPRAZ-DANGE, François BEAUDET.

Début de séance : 20H30

Désignation d'un secrétaire de séance : Françoise CONSANI

Approbation à l'unanimité du compte rendu de séance du 17 mars 2015

Le point sur les arrêtés du maire

Arrêté 021-2015, portant permission de voirie et réglementation temporaire de circulation rue du château et route de Divonne à l'occasion des travaux sur les tampons

Contrat d'engagement de droit public à durée déterminée dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire pour le service entretien des locaux de la commune

URBANISME

Rapporteur Bernard MUGNIER

Demande de Permis de construire PC 00143615 B001 déposé par M FAVRE Michel; démolition d'un hangar existant et construction d'un abri ouvert pour 3 places de stationnement. En cours d'instruction

Informations

Instructions des demandes des autorisations d'urbanisme

Monsieur Bernard MUGNIER, fait le point sur la réunion du 16 avril avec les services de la CCPG sur le devenir de la prestation de l'application du droit des sols, traitement des demandes d'autorisation d'urbanisme.

Suite au désistement des services de l'Etat dans l'accompagnement des communes pour le traitement des dossiers de demandes d'urbanisme (Loi ALUR) la commune doit se tourner vers un autre partenaire.

Plusieurs solutions se présentent :

- S'appuyer sur un cabinet privé
- S'appuyer sur le service urbanisme développé dans une grande commune
- S'appuyer sur la CCPG qui étudie la possibilité d'organiser un service pour les petites communes, qui serait financé par les communes adhérentes à la prestation.

La commune resterait le guichet unique et continuerait à recevoir les dossiers qui après une pré-instruction transmettrait le dossier au service de la CCPG qui procédera à l'instruction et rédigera à l'attention du Maire une proposition d'avis d'arrêté.

Le Maire reste seul compétent pour la délivrance des autorisations d'urbanisme et garde son pouvoir de police. Le coût et la répartition des coûts est à discuter et à voir en juin.

Il est nécessaire de faire une étude des trois possibilités pour orienter le choix de la commune.

TRAVAUX

Le point sur les travaux

***Chemin de la Rasette Rapporteur François BEAUDET**

L'entreprise GOLLIET a terminé mi- avril le revêtement définitif de la zone de travaux concernée par le mur de la Rasette.

Il convient de décider des conditions de circulation sur cette voie.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité de conserver l'interdiction de circulation à partir de la rue du château. Seule sera autorisée la circulation des riverains en remontant la Rasette à partir de la route du Creux. Un panneau « Voie sans issue » sera mis en place.

***Rue du château- route de Divonne Rapporteurs François BEAUDET et Luc VALLIER**

Après les reprises des tampons du pluvial mandatées par la commune et de l'eau potable et de l'assainissement mandatées par la CCPG au premier trimestre, dans le cadre de la convention de mandat qui a été signée avec la CCPG sur le cofinancement des attentes d'eaux pluviales, des travaux vont être réalisées, en juin, par l'entreprise ROUX TP sur la rue du château et la route de Divonne.

A la suite de ces interventions le service des routes du département va renouveler la couche de roulement de la départementale D15H dans sa traversée du village entre juin et juillet.

Après la reprise de l'enrobée, sera mis en place la sécurisation de cet axe.

Il est décidé qu'un groupe de travail conduit par Philippe HOULLEMARE, avec Luc VALLIER, François BEAUDET, Yannick DUPRAZ-DANGE et Damien GRENIER va réévaluer le projet de sécurisation de la route de Divonne et de la rue du Château et soumettre ses conclusions au prochain conseil municipal.

***Pluvial Rapporteurs Luc VALLIER et François BEAUDET**

Les problèmes de branchements sur la rue du château seront traités d'ici la mi-juin par l'entreprise ROUX TP en même temps que les travaux sur l'assainissement mandatés par la CCPG .

Ainsi seront réalisés trois branchements sur le réseau pluvial pour la ruelle de l'église/ une mise en conformité de l'assainissement pour le 162 rue du château/ la modification du déversoir d'orage au 186 rue du château.

Seront aussi traités :

- la création d'un branchement eaux pluviales pour le 40, route de la Combette par la commune
- le déplacement du regard d'eaux usées au droit de la parcelle pour le 90, rue de la fruitière, par la CCPG.

Concernant la mise en conformité du pluvial du 180 route de la Combette (Propriété MARTINI), après visite sur place, compte tenu de la situation du terrain, il a été conseillé que l'évacuation des eaux pluviales se fasse vers la Dizaire en traversant la route et la parcelle voisine avec l'accord du propriétaire (M MEIGNIEN) par une servitude de passage. Accord du voisin si les travaux sont réalisés rapidement.

M MARTINI demande l'accord de la commune pour ces travaux et sollicite, une participation aux frais auprès de la commune et de la CCPG.

L'assemblée sollicitée donne un avis favorable pour la réalisation des travaux cependant aucune participation financière ne sera octroyée pour le projet.

***Tourne à gauche départementale D984C Rapporteur Pierre HOTELLIER**

Lors d'une rencontre avec Monsieur Jacques DURAND, directeur de l'agence routière départementale du Pays de Gex, il lui a été annoncé que devant les difficultés rencontrées concernant le projet de tourne à gauche de la RD984C, en direction de Vesancy, il était nécessaire de réévaluer la pertinence de ce projet en considérant :

- 1- Le coût du projet supporté par la commune
- 2- Les délais supplémentaires occasionnés par le « classement rivière », que nous remettons en cause, du fossé en bordure de la route départementale

- 3- La création d'une voie d'accès sur la RD984C, pour la zone Ne, de future implantation du SDIS en limite sud-ouest de la commune
- 4- Et plus généralement, les problèmes de sécurité qui ne seraient pas complètement résolus par le projet

L'abandon du projet semble réaliste et il est raisonnable d'envisager les possibilités d'un autre projet qui répondrait mieux aux besoins.

Les membres de l'assemblée ont des avis divergeant et les arguments de chacun sont échangés. Une enquête sera effectuée auprès des riverains de la route du Creux. D'autre part, il est convenu d'attendre la réponse de Monsieur DURAND sur la faisabilité d'une bretelle d'accès entre la D984C et la D15H au niveau de la future implantation du SDIS.

***Aire de jeux** Rapporteurs Damien GRENIER et Philippe HOULLEMARE

Cette aire a été implantée au nord du terrain de sport et récréation des scolaires.

Elle est composée deux structures :

- Une structure en pin comprenant un toboggan (0.90 m de haut), 1 filet à grimper, un mur d'escalade, une tour avec un toit, un pont rigide de 1.50m de long et une échelle d'accès.
- Un portique de 2 m avec une balancelle BB

Malgré le mauvais temps, les bénévoles se sont retrouvés le week-end du 1^{er} mai pour l'installation des structures. Avant de finaliser le revêtement, il est nécessaire de prévoir la réalisation d'un drain pour assainir le terrain. Un devis a été demandé. Dans l'attente de la fin des travaux, l'aire de jeux sera sécurisée par la mise en place de barrières.

Des remerciements sont adressés aux bénévoles.

***Projet columbarium** Rapporteur Pierre BATARD

A ce jour, une zone destinée au dépôt des urnes cinéraires est réservée dans le cimetière au niveau de la section B à gauche du jardin du souvenir. Aucun monument particulier n'a été arrêté. Seules sont prévues des petites tombes familiales qui devront être couvertes d'un monument de 0.85 x 0.60 pouvant recevoir plusieurs urnes. Par délibération du 15 juin 2006, le tarif a été arrêté à 200 € pour une concession trentenaire.

Il est proposé de réfléchir sur la possibilité de mettre à disposition des familles une autre forme de dépositoire tout en laissant une partie de la section B telle que prévue initialement. Des sociétés ont été contactées pour présenter des propositions.

ECOLE Rapporteur Eliane JONKER

Madame JONKER présente le compte rendu du conseil d'école du 2 avril, avec un bilan des activités réalisées et les projets pour la fin de l'année avec en point d'orgue la classe de découvertes du 21 au 28 mai en Finlande pour laquelle participent :

la COOP école : 9000 € - les parents : 3200 €- l'OCCE : 1100 € et la commune à hauteur de 1300 €.

Le point est fait sur les différents travaux demandés qui pour une part ont été réalisés lors des dernières vacances.

Concernant les Activités Péri Educatives prises en charge par la commune : on constate que cette animation est utilisée comme une garderie. Certains parents viennent rechercher leur enfant avant la fin de la période APE.

A la rentrée la mairie devra insister auprès des parents sur le fait que l'enfant inscrit en APE, ne doit pas être récupéré avant la fin de l'heure et demi du vendredi par respect pour l'ATSEM qui prévoit un programme et pour les autres enfants dont l'activité se trouve perturbée.

Pour la rentrée prochaine, les prévisions d'effectif resteraient stables : 6 CM2 quitteront l'école et à ce jour 4 enfants en petite section et un en moyenne section feraient l'objet d'une inscription pour la rentrée.

Enfin la vigilance des parents est attirée, sur la sécurité de leur enfant lors de leur déplacement vers et à la sortie de l'école :

-Le directeur constate effectivement, malheureusement, que la plupart des élèves viennent sans équipements de sécurité (gilets et casques notamment) bien qu'il y ait eu à plusieurs reprises des rappels en classe (conduite à tenir, équipement à avoir) et que même si d'autres auront lieu, il rappelle aux familles qu'il est de leur ressort de s'assurer que leur enfant, s'il circule à vélo ou en trottinette, possède cet équipement et l'utilise (pour venir à l'école entre autres).

CULTURE ET ANIMATIONS Rapporteur Cécile PROUTEAU

Fête de la Montagne du 28 juin

Le point a été fait le 9 avril dernier sur l'organisation de cet événement en présence des membres de la CCPG, d'élus de la mairie et des présidents des associations PEVV et Amis de la Chapelle.

* Les circuits de randonnées sont définis

* Les différents intervenants ont été sollicités par la CCPG

* La CCPG a lancé la campagne de communication autour de l'évènement et la mairie a relayé l'information dans la Vesancière et par des affichages.

* L'appel à bénévoles auprès des associations du village et via la Vesancière afin de faciliter l'organisation de cette journée unique a été lancé.

Rappel : Le succès de cet événement est important pour l'image de la commune. Il est important que nos associations locales participent activement au bon déroulement de la manifestation en apportant leur aide.

L'évènement est unique dans le sens où l'année prochaine un autre lieu sera choisi.

Projet "Table de lecture" :

Le projet avance. Une visite sur site avec la CCPG et l'Association des Amis de la Chapelle a eu lieu le 9 avril. Les lieux possibles d'emplacement et la forme de la table de lecture ont été définis dans le respect d'une intégration harmonieuse sur le site.

Prochaine étape : Un comité est créé pour travailler sur les informations données sur la table de lecture, composé de Cécile PROUTEAU, Eliane JONKER, Jacques HOTELLIER, Philippe HOULLEMARE, Yannick CONSANI.

Divers autres animations

Réunion Relations Publiques et Animations - CCPG du 8 avril 2015:

* Un réseau de bibliothèques du Pays de Gex existe. Dans ce cadre, la CCPG propose des animations clés en main, comme dernièrement, celle sur "les prédateurs" avec exposition et conférences.

Contact a été pris pour récolter des informations et étudier la possibilité de rejoindre ce réseau et bénéficier de ces animations notamment pour l'école.

* L'association Cultures et Cinéma organise dans tout le Pays de Gex depuis 10 ans, le festival cinéma des 5 continents. Cette association promeut la culture via le cinéma. Ils interviennent également dans les écoles et les EHPAD et sont aptes à organiser des projections. Un contact sera établi afin d'étudier la faisabilité d'une projection à Vesancy.

Monsieur Hervé GANSART de l'association cultures et cinémas rencontré en mairie le 17 avril dernier a présenté une proposition de projection sur la commune : une projection en salle 900 €.

L'assemblée donne un avis favorable, à la majorité, sur le principe d'une projection en salle de préférence en hiver. Il faudra convenir du choix d'un film adapté à tout public.

DIVERS

Diverses informations

Transport à la demande, du CCAS : Rapporteur Eliane JONKER

Le Centre Communal d'Action Sociale de Vesancy a souhaité mettre en place à compter du 1^{er} juin 2015, un dispositif expérimental de transport individuel à la demande, à l'attention des habitants de Vesancy étant dans l'incapacité personnelle de se déplacer.

L'objectif principal est de permettre à ces personnes de se rendre à leurs rendez-vous

médicaux ou para médicaux, en cabinet et/ou centres hospitaliers, sur Divonne les Bains, le Pays de Gex et la Haute Savoie (dans un rayon de 70 kms aller et intégrant une heure d'attente).

La prestation sera assurée du lundi au samedi, quel que soit l'horaire du rendez-vous fixé.

Les réservations s'effectueront auprès du CCAS de VESANCY secrétariat de la mairie.

En fonction des ressources du demandeur le CCAS prendra en charge une participation à hauteur de 90 % ou 60 % du montant du prix du trajet.

La participation forfaitaire de 10% ou 40 % du prix du trajet sera payée directement par le bénéficiaire de la prestation, à la société de transport.

Deux sociétés de transport ont été contactées. En attente de leurs propositions.

Etat des lieux des projets patrimoniaux Rapporteur Pierre HOTELLIER

Le 22 avril dans les locaux de la CCPG une séance de travail réunissait les élus de Vesancy, les services d'aménagement des espaces de la CCPG, le directeur du Conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement de l'Ain et le directeur du Parc Naturel Régional du Haut Jura sur le projet de valorisation patrimonial et paysager de Vesancy.

Les participants ont exprimé leur soutien au projet communal de protection/mise en valeur du patrimoine architectural et paysager et de développement économique raisonné. Ils ont suggéré quelques pistes de travail à suivre.

La discussion du projet a fait apparaître des divergences sur les moyens d'y parvenir.

En premier, la mise en œuvre d'une procédure AVAP spécifique à la commune ou étendue au territoire Gessien: Vesancy a une préférence pour une expérience pilote au niveau communal qui serait subséquemment étendue aux autres communes candidates, pour éviter des délais supplémentaires liées à la complexité du processus. Le VP de l'aménagement et de l'espace devra trancher.

En second lieu, l'épineux problème de la délocalisation des exploitations agricoles enserrant le village. Les zones d'élevage se trouvent coïncider assez exactement avec les zones de « trame verte » qui ceinturent le village et sont traversées par deux couloirs écologiques aux limites communales à l'est et à l'ouest. La commune, jamais consultée, questionne le choix des tracés et demande des aménagements raisonnables pour permettre l'implantation de quelques sites pour accueillir les exploitations agricoles et autres projets d'aménagement public. Elle questionne aussi le règlement du SCOT actuel qui exclut la coexistence pourtant bien naturelle des bovins et des espèces sauvages. Là aussi, la CCPG et les services de l'État devront trancher.

Nos partenaires du CAUE de l'Ain et le PNRHJ proposent de nous guider dans la mise en œuvre du projet, dans leur domaine d'expertise respectif: L'aménagement du village et le développement économique (agriculture de proximité, tourisme) pour le CAUE, la protection et la mise en valeur (tourisme et agriculture de montagne) des espaces naturels pour le PNRHJ.

Ils pourraient travailler conjointement, sous la supervision du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine de l'Ain, sur le projet d'aménagement du château, pour lequel une demande de classement a été soumise en janvier dernier.

Il a été proposé de se réunir de nouveau à une date à convenir, lorsque les participants concernés, auront soumis leur propositions sur les points mentionnés ci-dessus.

Travaux sur les réseaux à GEX et incidences sur la circulation Rapporteur Pierre HOTELLIER

Les élus ont rencontré le 20 avril le maire et les services techniques de GEX. Les travaux de pose d'un collecteur d'eaux pluviales entre le Pont de l'Oudar départementale D15H et le carrefour entre la rue des Usiniers et de la forêt de Disse auront un impact sur la circulation.

Durée globale des travaux trois mois et demi à compter du 6 juillet et plus particulièrement la partie entre le pont de la D15H et l'angle du chemin de Parozet évaluée entre 4 à 6 semaines soit du 6 juillet au 10 aout.

Durant cette période (6 juillet-10 aout environ), la route D15H sera fermée de 7h30 à 17H30 pendant les heures de chantier. En dehors des heures de chantier et les fins de semaine une circulation alternée sera mise en place avec des feux.

Le sorties de Vesancy pour aller sur GEX se feront par la route du Creux ou la D15H (vers Divonne). Les entrées dans Vesancy depuis Gex se feront par la D15H (vers Divonne) ou par la route du Creux. Les élus de Vesancy ont demandé des dispositifs pour sécuriser le ou les tournes à gauche. En attente d'un plan de circulation et de sécurisation pour diffuser l'information aux administrés.

Rapport sur la réunion sur les captages Rapport François BEAUDET

Le 30 avril les élus de Vesancy rencontraient le Vice- Président Daniel RAPHOZ et le service eau et assainissement de la CCPG pour faire le point sur le forage des Combettes.

Monsieur Jean-Charles BAL a présenté le projet aux élus.

Ce projet, conditionne, pour une bonne part, le plan d'urbanisme à long terme.

Il a été noté que la pression du réseau sera augmentée de deux bars au minimum et qu'une liaison avec le réseau de Gex sera établie pour garantir un approvisionnement continu.

Les élus de Vesancy ont recommandé la création d'un barreau de liaison, depuis le chemin de la Dizaire, qui rejoindrait le départ de l'ancien réservoir. Cela garantirait une meilleure performance hydraulique sur l'ensemble du réseau et une sécurité accrue. En outre, cela permettrait, un point d'accès facile au réseau dans la zone de Pré de Cours et des « Vergers » où une extension de zone d'habitation est envisagée dans le futur.

Les services de la CCPG vont étudier cette alternative et soumettre leurs recommandations.

Enfin, le réseau d'alimentation des fontaines publiques a été abordé : Monsieur RAPHOZ a fait savoir l'intérêt de la communauté pour la préservation des fontaines. Leur alimentation par réseau séparé à partir de l'ancien réservoir est recommandée.

A l'occasion des travaux du nouveau réservoir, le service de la CCPG apportera sa contribution à la mise en place du réseau. Une étude préliminaire (relevé du réseau actuel) sera conduite par un agent de la communauté de communes. La mairie se tiendra à disposition pour partager les informations et les plans connus.

Fin du conseil : 23h00

Rappel des prochains conseils municipaux : à 20h30 le mardi 02 juin, 07 juillet, 1^{er} septembre, 06 octobre, 03 novembre, 1er décembre.

Le Président de séance et Maire
Pierre HOTELLIER.



P. Hotellier